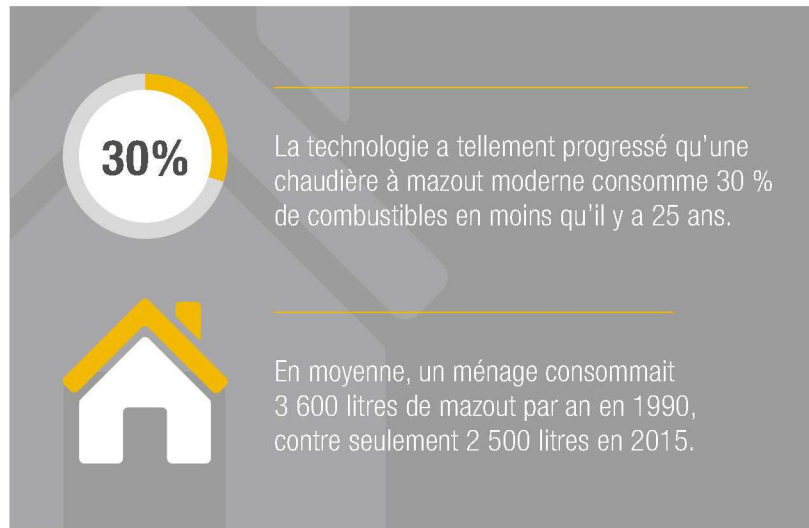


Le mazout n'est pas hors-jeu

L'interdiction de la vente de nouvelles chaudières au mazout pourrait entrer en vigueur à l'horizon 2035. Ceci est évoqué dans le Pacte énergétique conclu entre le gouvernement fédéral et les trois Régions. Cette interdiction est-elle vraiment envisageable ?

Si la part des combustibles fossiles est appelée à se réduire dans le cadre des programmes de transition énergétique développés par les pouvoirs publics, ils ne disparaîtront cependant pas de sitôt. En Belgique, 90 % des habitations sont encore chauffées soit au gaz, soit au mazout, ce dernier étant utilisé dans environ un tiers des habitations. L'importance du mazout est comparativement plus grande en Wallonie, où les réseaux de distribution de gaz ne sont pas aussi développés que dans les deux autres régions. Si la part des combustibles fossiles est certes en diminution, celle-ci est très lente.



Des performances toujours plus grandes

En termes de consommation, la technologie a tellement progressé qu'une chaudière à mazout moderne consomme 30 % de combustibles en

moins qu'il y a 25 ans. En moyenne, un ménage consommait 3 600 litres de mazout par an en 1990, contre seulement 2 500 litres en 2015. Ceci a mené à une réduction équivalente des émissions de CO₂.

Consommation réduite avec des systèmes hybrides

Les chaudières à mazout modernes peuvent être combinées à d'autres formes de production de chaleur comme des pompes à chaleur ou des chauffe-eau solaires. Ces systèmes hybrides permettent eux aussi une diminution de la consommation de mazout.

La concurrence renforce l'innovation

La mise en concurrence des différentes technologies de chauffage incite leurs fabricants à en améliorer les performances. Proscrire certaines de ces technologies pourrait à terme décourager l'innovation, par exemple dans le développement de techniques de combustion plus efficaces, de solutions de capture de CO₂ ou de combustibles liquides durables.

Philippe Van Lil

redaction.be@mediaplanet.com

